



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

machines et équipements

Question écrite n° 24657

Texte de la question

Dans sa réponse à la question écrite n° 20203 du 12 octobre 1998 par laquelle M. Charles Miossec souhaitait connaître la suite donnée au rapport confié à M. Vincent et visant à définir les conditions de développement d'une activité durable de l'industrie offshore à Brest, M. le ministre de la défense indique qu'un document de travail fait actuellement l'objet d'un examen attentif de la part des trois ministères concernés, au terme duquel les conclusions tirées par le ministère de la défense seront rendues publiques en même temps que ce rapport. Il lui demande de bien vouloir préciser sous quel délai les conclusions pourraient intervenir.

Texte de la réponse

La mission confiée à M. Vincent par les ministres de la défense, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ainsi que par le secrétaire d'Etat à l'industrie, vise à définir les conditions de pérennisation d'une activité de construction ou de réparation des plates-formes offshore à Brest. Parallèlement, un plan d'entreprise de la direction des constructions navales (DCN) est en cours d'élaboration au sein du ministère de la défense, afin de préciser les conditions dans lesquelles la réforme de cette direction se poursuivra. Les conclusions tirées par le ministère de la défense de la mission de M. Vincent seront prochainement rendues publiques, en même temps que celles concernant le plan d'entreprise de la DCN.

Données clés

Auteur : [M. Charles Miossec](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24657

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1^{er} février 1999, page 535

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1708